

- Le dossier des pièces annexes est
archivé aux ST et S 6

2

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

Objet

PLAN D'OCCUPATION DES SOLS.
Révision

96.028

DATE DE CONVOCATION

24 FEVRIER 1986

DATE D'AFFICHAGE

24 FEVRIER 1986

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 27

Nombre de votants 29

POUR : 21

CONTRE :

ABSTENTION : 8

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

10 MAR 1986
APPLICATION LOI N° 8221
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt six

le Premier Mars

à 10 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. LIPKOWSKI - FABER - TAP - BOUTET - MOST -
BUSSEREAU - BENOIT - Mme BUCHET, Adjointe
M. BARBAT - Melle BARRAUD-DUCHERON - M. BIROLLEAU - Mme CENAC -
M. COUNIL - Mmes DE GAYE - DEVIGNE - PONTAN - MM. LAPERCHE -
LE GUEUT - MONNARD - REVOLAT - ROUDOT - THOMAS

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. DAUZIDOU par Mme CENAC - Mme LAFAYE par Mme BUCHET
M. BERNARD par M. FABER - M. CANDAU par M. THOMAS -
Mme GAUDIN par M. REVOLAT - M. LACOTTE par M. MONNARD -
M. PAPEAU par M. BIROLLEAU

Absents : MM.

MM. GEOFFROY - MARCONI - POTENNEC - Mme JEAN

M me DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose au Conseil Municipal les modalités selon lesquelles la révision du plan d'Occupation des Sols a été élaborée. Il rappelle les objectifs qui ont été fixés par le Groupe de Travail et précise quelles seront pour chaque zone, les règles d'urbanisme applicables.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de M. le Rapporteur,

VU la Loi n° 83.8 du 7 Janvier 1983 et les textes subséquents relatifs à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

VU le décret n° 83.813 du 9 Septembre 1983 modifiant le Code de l'Urbanisme et relatif notamment aux P.O.S.,

VU la Loi d'Aménagement du 18 Juillet 1985, d'une part, et la Loi relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du Littoral du 3 Janvier 1986, d'autre part,

VU le schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Presqu'île d'Arvert approuvé par Arrêté en date du 7 Mars 1973, révisé le 4 Mars 1983,

VU l'Arrêté Préfectoral du 27 Juillet 1973 approuvant le P.O.S. de ROYAN, modification approuvée le 8 Décembre 1976,

VU la délibération du Conseil Municipal du 18 Mars 1985 prescrivant la mise en révision du P.O.S.,

VU l'Arrêté de M.le Député-Maire en date du 15 Juillet 1985 portant constitution du Groupe de Travail,

VU les éléments nécessaires à la révision du P.O.S. portés par M. le Commissaire de la République à la connaissance de M.le Député-Maire conformément aux dispositions de l'article R.123.5 du Code de l'Urbanisme,

VU le projet de P.O.S. comprenant :

- le rapport de présentation,
- le règlement,
- les documents graphiques,
- les annexes,

CONSIDERANT que le projet de P.O.S. est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux organismes qui ont demandé à être consultés.

DECIDE :

- d'arrêter le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols de la commune de ROYAN tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- que le projet de P.O.S. sera communiqué pour avis :
 - à l'ensemble des personnes publiques associées à l'élaboration du P.O.S. mentionnées aux articles 1 et 2 de l'arrêté en date du 15 Juillet 1985,
 - aux communes limitrophes mentionnées à l'article 4 de l'arrêté précité,
 - à MM.les Présidents des Associations agréées qui en feront la demande.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
ONT SIGNE AU REGISTRE MM.LES MEMBRES PRESENTS

POUR EXTRAIT CONFORME
Pr le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,



PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

BORDEREAU DES PIÈCES

1. RAPPORT DE PRESENTATION
2. PLAN AU 1/5000e
3. PLANS DE DETAILS
 - 3.1. Plan de détail n° 1 au 1/2000e
 - 3.2. Plan de détail n° 2 au 1/2000e
 - 3.3. Plan de détail n° 3 au 1/2000e
 - 3.4. Plan de détail n° 4 au 1/1000e (Zone UA)
 - 3.5. Plan de détail n° 5 au 1/1000e (Zone UF)
4. REGLEMENT
5. ANNEXES
 - 5.1. liste des emplacements réservés
 - 5.2. liste des opérations déclarées d'utilité publique à l'occasion de l'approbation du P.O.S.
 - 5.3. Eléments relatifs aux réseaux d'eau et d'assainissement et au système d'élimination des déchets
 - 5.3a. Plan du réseau d'eau existant
 - 5.3b. Plan du réseau d'assainissement existant
 - 5.3c. Note sur les caractéristiques de ces réseaux en leur état futur
 - 5.3d. Plan du réseau d'eau futur
 - 5.3e. Note sur l'élimination des déchets
 - 5.4. liste des servitudes d'utilité publique
 - 5.5. Plan des servitudes d'utilité publique
 - 5.6. Directive d'Aménagement National relative à la protection et à l'aménagement du littoral.
 - 5.7. Délibération du Conseil Municipal

Compte-tenu de l'importance de ce dossier, toutes les pièces annexes énumérées ci-dessus sont archivées aux Services Techniques de la Mairie.